

66^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 16 janvier 2023 à 19h30

Au Centre de culture, sports et loisirs de Courfaivre (CCSC)

- Présidente** : M. Michel Lando
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Olivier Chèvre, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin, M. Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 45 du 15 décembre 2022, par affichage public et sur le site internet de la Commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

1. Salutations du doyen d'âge, M. Gérald Steiner

C'est en souhaitant une bonne année 2023 que M. Gérald Steiner, doyen d'âge, a le plaisir d'ouvrir la première séance du Conseil général de la législature 2023-2027, au Centre de culture, sports et loisirs de Courfaivre (CCSC). Il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, aux représentants de la presse et au public. Après avoir félicité les nouveaux-elles élus-es et remercié les anciens-ennes pour leur mandat, il souhaite que la nouvelle législature ne soit pas remplie d'animosité.

Il donne aussi quelques pistes de réflexions à suivre où l'on pourrait améliorer la qualité de vie en Haute-Sorne. Il cite le manque de places dans les structures d'accueil de Haute-Sorne et également les accès difficiles à la crèche de Bassecourt « Les Patachous ».

Il poursuit en encourageant l'installation de panneaux photovoltaïques chez les propriétaires avec le soutien de la commune. L'entrée des villages de la commune pourrait aussi être améliorée en collaboration avec la société d'embellissement de Bassecourt. Il termine ses réflexions en évoquant la cabane des Trois Barrières qu'il ne trouve plus très accueillante.

M. Steiner donne connaissance de l'ordre du jour. Ce dernier est accepté sans modification.

La séance de ce soir est enregistrée.

Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

2. Appel.

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Yves Beuchat (PDC) est excusée et non remplacé

M. Laurent Haegeli (UDC) est excusé et remplacé par M. Joël Gisiger

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

3. Désignation de deux scrutateurs provisoires

M. Théo Comte et M. Noah Ngouontcheu sont désignés scrutateurs provisoires.

4. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2023 et nomination de ses scrutateurs :

- a) **Président**
- b) **1^{er} vice-Président**
- c) **2^{ème} vice-Président**
- d) **1^{er} scrutateur**
- e) **2^{ème} scrutateur**

M. Yoann Schaffter, pour le groupe UDC et selon le tournoi mis en place, présente en quelques mots M. Michel Lando en tant que président. M. Lando est âgé de 58 ans et est établi à Bassecourt. Il est employé comme chef de secteur dans une entreprise anglaise. Il dirige la section UDC de Haute-Sorne et est membre du comité central de la section jurassienne.

M. Michel Lando est élu président du Conseil général par applaudissements.

M. Gérald Steiner cède immédiatement sa place à M. Michel Lando.

M. Lando remercie le Conseil général pour son élection et prononce quelques mots. Il décrit le tableau intitulé « La Calomnie » peint par l'artiste Sandro Botticelli. Il fait référence à ce qu'un président devrait avoir comme traits de caractères humains ou ne pas avoir et le fait qu'il ne se laisse pas guider par le soupçon et l'ignorance mais plutôt par l'humilité.

1^{er} vice-président :

Pour le groupe PDC, M. Gérald Steiner, présente en quelques mots M. Julien Meier (PDC).

M. Meier est âgé de 39 ans, établi à Undervelier et est papa de deux jeunes enfants. Après plusieurs formations (cuisiner, boucher, restaurateur) il est actuellement gérant du village Reka à Montfaucon.

Au niveau de ses activités, il est membre du Conseil général de Haute-Sorne, président de la commission d'école primaire, membre du syndicat de gestion de l'école secondaire ainsi que membre de la commission des écoles et des affaires sociales. Il est également membre du FC Haute-Sorne et du Rotary Club les Rangiers.

M. Julien Meier est élu par applaudissements.

2^{ème} vice-président :

Pour le groupe PCSI-RC, M. Vincent Voyame présente en quelques mots M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC).

M. Beuchat est âgé de 57 ans, établi à Glovelier, marié et papa de trois enfants. C'est un amoureux de la nature et un chasseur invétéré. Il est président des examens des permis de chasse pour le canton et est vice-président du GPNG (groupement de la protection de la nature de Glovelier)

M. Jean-Claude Beuchat est élu par applaudissements.

1^{ère} scrutatrice :

Pour le groupe HSA, Mme Céline Grellier présente en quelques mots Mme Ouarda Mahmoudi.

Mme Mahmoudi est âgée de 57 ans et est établie à Glovelier. Cette infirmière est également une sportive et est membre du GST (groupe sportif Tabeillon). C'est aussi une ancienne commissaire de la commission de l'environnement, culture et sports. Elle souhaite poursuivre son mandat de scrutatrice.

Mme Ouarda Mahmoudi est élue par applaudissements.

2^{ème} scrutatrice :

Pour le groupe PS-Verts, Mme Catherine Wolfer présente en quelques mots Mme Nicole Rais. Mme Rais est âgée de 61 ans, a trois enfants et habite à Courfaivre. Elle travaille aux crèches à domicile depuis 20 ans (CAD). Elle débute son engagement politique.

Mme Nicole Rais est élue par applaudissements.

5. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteure.

6. Communications.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Eric Dobler.

M. Dobler s'exprime en ces termes :

« C'est avec plaisir et une certaine émotion que j'entame avec vous ce mandat qui nous a été confié par le peuple lors des dernières élections.

Permettez-moi de remercier Monsieur le conseiller général Gerald Steiner pour avoir conduit efficacement les débats de cette séance inaugurale de la législature 2023-2027.

Je félicite Monsieur le conseiller général Michel Lando pour son accession au perchoir de la Commune de Haute-Sorne et je lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette fonction. J'adresse également mes félicitations aux nouveaux membres du bureau du Conseil général.

Je profite pour féliciter nos nouveaux conseillères et conseillers généraux pour leur élection ; je me réjouis de travailler avec vous. Vous vous êtes probablement tous fixé des objectifs pour la législature ; j'espère que vous les réaliserez. Et, en tous les cas, je me permets de vous recommander d'être tenaces, de foncer, de vous imposer, de faire votre place dans ce Conseil général, de vous engager, pour vos idées, pour nous, mais surtout pour la commune de Haute-Sorne. Vous démontrez ainsi votre engagement et votre dévouement à l'ensemble de nos 5 villages et 2 hameaux.

La commune n'est pas seulement le lieu privilégié où s'exerce les droits et devoirs des citoyennes et des citoyens, c'est aussi le lieu où sont jugées les actions de ses autorités. Cela ne doit pas être pour nous un sujet de crainte, mais au contraire ce qui nous poussera à donner le meilleur de nous-mêmes, et nous aurons en effet besoin de tous vos talents, de votre enthousiasme et de votre créativité pour assumer avec succès la tâche qui nous a été confiée.

A l'attention des néophytes qui ont rejoint les rangs du Conseil communal et du Conseil général, vous qui siégez ce soir pour cette première séance de législature, vous avez eu le bonheur, la satisfaction et le privilège de vous voir confier par la volonté populaire, un mandat important de notre système politique.

Pour les décideurs politiques, il s'agit de faire preuve de courage, d'innovation, d'imagination mais aussi de solidarité, de tolérance, d'ouverture d'esprit et, surtout, de vision sur le long terme pour continuer d'écrire les plus belles pages de la commune de Haute-Sorne. Nous devons avoir de l'ambition pour notre commune. Elle doit jouer pleinement son rôle de plus grande commune jurassienne sur le plan territorial et de deuxième en nombre d'habitants. Haute-Sorne doit non seulement exister, mais rayonner dans le contexte jurassien, voire au-delà de nos frontières cantonales.

Le début de l'année est pour nous tous un moment toujours très particulier. Cette période de l'année nous incite souvent à prendre du recul et à dresser un bilan par rapport à l'année écoulée, souvent pour constater, avec regret, qu'une partie des bonnes résolutions prises en début d'année n'ont pas été entièrement tenues. Mais ce sont avant tout des instants où l'on prend conscience qu'aujourd'hui encore, dans notre entourage, chez nos voisins et dans le monde en général, de trop nombreuses personnes sont en proie à des doutes, à des incertitudes, à la solitude ou à des difficultés. Par nos différentes actions à venir, engageons-nous à permettre à celles et ceux qui nous entourent d'entrevoir un nouvel horizon placé sous le signe de l'espoir.

Donnons-leur des signes tangibles que les choses ne sont pas figées et qu'elles peuvent retrouver du sens si l'on commence par redonner toute sa valeur au mot générosité.

A vous tous, conseillères et conseillers généraux, c'est dans cet état d'esprit que je vous, que je nous, souhaite un mandat fructueux et enrichissant et comme nous sommes encore dans les délais, je souhaite à chacune et chacun une belle année 2023 ».

M. le Maire Eric Dobler poursuit avec les communications du Conseil communal :

◆ **Répartition des dicastères**

Le Conseil communal s'est réparti les divers dicastères. Conformément à l'esprit du nouveau règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne (ROAC), ils ne correspondent pas exactement aux titres des commissions permanentes. Cela aura pour conséquence que les conseillers communaux seront amenés à participer prioritairement aux dicastères qu'ils dirigent mais également à d'autres commissions en fonction des objets qui y seront traités.

◆ **Commissions spéciales**

Le Conseil communal procédera prochainement à la nomination des commissions spéciales. Jusqu'à cette date, les anciennes commissions fonctionnent et siègent.

◆ **Commission de l'école primaire de Haute-Sorne**

En ce qui concerne le renouvellement de la Commission de l'école primaire, le Conseil communal a défini le processus de nomination. Les commissaires sortants seront contactés afin de savoir s'ils souhaitent poursuivre leur mandat. Par la suite, un avis sera publié dans le Journal de Haute-Sorne où chaque personne pourra faire acte de candidature. Le Conseil communal procédera ensuite à la nomination en fonction de la clé de répartition villageoise. (Bassecourt 3 membres, Glovelier et Courfaivre 2 membres, Undervelier et Soulce 1 membre).

◆ **Commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde à Haute-Sorne**

Le Conseil communal a désigné ses deux représentants au Comité de la commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde à Haute-Sorne. Il s'agit d'Olivier Chèvre et du Maire M. Eric Dobler.

7. Questions orales.

2 questions orales ont été déposées.

Question no 1 concernant la venue à Bassecourt du supermarché Migros, posée par M. Vincent Voyame (PSCI-RC) :

M. Voyame interpelle l'exécutif à la suite à l'article paru le 24 décembre 2022 dans le Quotidien Jurassien qui concerne la construction d'un supermarché Migros à Bassecourt, quelques questions se posent. En effet, la commune et la bourgeoisie, propriétaires des terrains concernés, encaisseront de l'argent suite à la vente de ces derniers. Des aménagements seront nécessaires au bon fonctionnement du supermarché avec notamment la viabilisation, eau, route d'accès etc.

- Est-ce que ces coûts seront payés par Migros ou à la charge de la commune ?
- Est-ce que la commune encaissera de rentrées fiscales afin que la commune puisse mettre un cadeau de Noël au pied du sapin toutes les années ?

Réponse de M. Gérard Ruch conseiller communal :

M. Ruch prévient qu'il n'a pas été averti de la question. Actuellement une promesse de vente a été signée avec la Migros à un prix très favorable pour la commune. La commune, la bourgeoisie et l'EMS vont toucher une belle somme.

Il y aura un impôt sur la valeur immobilière et une rentrée fiscale intéressante. La procédure administrative va durer environ une année et demi. Si cela devait se concrétiser la construction se ferait en 2025.

Pour l'aménagement, Migros participe selon une clé de répartition à hauteur de 70%. La route d'accès fait partie des coûts de viabilisation.

M. Voyame est satisfait de la réponse.

Question no 2 en lien avec le projet de géothermie profonde, posée par M. Noah Nguontcheu (PS-Verts) :

M. Nguontcheu interpelle l'exécutif au sujet du projet de géothermie profonde et des risques de sismicité. En effet, Geo-Energie Suisse AG a annoncé qu'une sismicité pourrait être induite lors des essais de fracturation ayant aucun ou peu d'impact sur les bâtiments selon les mesures de sécurité annoncées. Le Gouvernement a négocié avec Geo-Energie Suisse AG la possibilité pour les propriétaires fonciers situés dans un rayon de 2,5 km de faire expertiser leur bien avant le début des essais. Une publication dans le journal officiel est donc prévue afin d'informer la population.

- Est-ce que d'autres manières de communiquer sont prévues par le Conseil communal ?

Réponse de M. le Maire Eric Dobler :

Effectivement, une convention a été signée en 2022 entre le promoteur et le Gouvernement jurassien. Ladite convention est disponible sur le site du canton.

C'est le canton qui identifie les propriétaires fonciers de cette zone. Une proposition de convention leur est ensuite adressée par le canton. Dans le cadre de la commission de suivi et d'information, on s'est assuré que cette parution ne se ferait pas en catimini ou durant les vacances. Le Conseil communal a prévu une information par le biais d'un article dans le prochain journal de Haute-Sorne Infos.

M. Nguontcheu est satisfait de la réponse.

8. Nommer les membres des commissions permanentes (7 membres)

a) La commission de l'administration générale et sécurité publique :

PCSI+RC : Christine Choffat
PDC : Jean-Pierre Chappuis et Nicolas Vuillaume
HSA: Céline Grellier
PS+Verts : Agnès Veya et Catherine Wolfer
UDC : Grégory Gunzinger

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

b) La commission des finances et promotion économique :

PCSI+RC : Ludovic Morel
PDC : Martial Fleury et Didier Beuchat
HSA: André Altermatt
PS+Verts : Loïc Dobler et Kevin Challet
UDC : Michel Lando

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

c) La commission des services communaux :

PCSI+RC : Eric Zuber
PDC : Yves Beuchat et Jean Viatte
HSA: Stéphane Glauser
PS+Verts : Jean-Pierre Chenal et Roland Michel
UDC : Yoann Schaffter

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

d) La commission des travaux publics

PCSI+RC : Denis Morel
PDC : Germain Gisiger et Joël Christe
HSA: Patrick Müller
PS+Verts : André Irminger et Jean-Daniel Bachofner
UDC : Philippe Joliat

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

e) La commission de l'urbanisme

PCSI+RC : Gérald Membrez
PDC : Théo Comte et Claude Humair
HSA: Solange Pheulpin
PS+Verts : Agnès Veya et Benoît Chèvre
UDC : Nicolas Kottelat

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

f) La commission de l'environnement :

PCSI+RC : Jean-Claude Beuchat
PDC : Jacques Dobler et Caroline Bailat
HSA: Léa Grellier
PS+Verts : Jolan Obrecht et Esther Gerber
UDC : David Allemann

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

g) La commission de la culture, sports et loisirs

PCSI+RC : Fabrice Houlmann
PDC : Olivier Boillat et Morgane Dobler
HSA: Ouarda Mahmoudi
PS+Verts : Nicole Rais et Sacha Créatin
UDC : Laurent Haegeli

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

h) La commission des écoles, de la cohésion sociale et de l'informatique :

PCSI+RC : Laurent Beuchat
PDC : Nathalie Bourquenez et Julien Meier
HSA: Sylvaine Eschmann
PS+Verts : Valéry Rion et Christiane Erba
UDC : Sandra Juillerat

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

i) La commission de l'énergie et des bâtiments

PCSI+RC : Vincent Voyame
PDC : Marielle Bourquard et Didier Hulmann
HSA: Alberto Lema
PS+Verts : Monika Bregger et Bernhard Wipfli
UDC : Nicolas Salzmann

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

j) La commission de gestion

PCSI+RC : Pierre Lachat
PDC : Katia Choffat et Gérald Steiner
HSA: Mara Sautebin
PS+Verts : Thierry Lombard et André Irminger
UDC : Sylvie Turinetti

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

k) La commission de gestion des eaux de surfaces

PCSI+RC : José Raul Pérez
PDC : Daniel Jeanguenat et François Monin
HSA: Dominique Allimann
PS+Verts : Damien Cottet et Thierry Lombard
UDC : Bernard Graedel

Les membres du Conseil général élisent, par applaudissement les personnes citées ci-dessus.

M. le Président informe qu'une résolution en lien avec le projet de géothermie et intitulée « Prémunir efficacement nos propriétaires fonciers » a été déposée et a récolté 30 signatures.

Etant donné qu'elle a récolté le minimum de signature requis à savoir 8, M. Chenal vient à la tribune développer sa résolution et s'exprime ainsi :

« La réponse du Conseil communal à l'inopportune question orale de ce soir est intelligente. Comment le Conseil communal et Conseil général en se déterminant clairement sur l'objet d'une résolution que ce même Conseil général devra voter dans l'heure qui suit.

Sa réponse est donc intelligemment évasive et ne pouvait, à ce stade, anticiper la résolution du Conseil général et la satisfaire. La résolution demande une information ad hoc.

La résolution que vous aurez à voter ce soir vise à ce que les autorités communales informent concrètement et matériellement les propriétaires fonciers de Haute-Sorne. Il s'agit de les prémunir en cas de dégâts provoqués par le projet de géothermie avec fracturation.

En l'état, le périmètre des propriétaires concernés a été fixé à 2,5 km ne comprenant pas les localités de Courfaivre, ni de Soulce, ni d'Undervelier. Toutefois, la convention gouvernementale prévoit que ce périmètre puisse être adapté. D'ailleurs, l'église et le cloître de St-Ursanne situés à plus de 6 km feront l'objet d'un protocole analogue.

Dans sa volonté exprimée de consolider l'édifice de Haute-Sorne, le Conseil communal serait bien inspiré d'informer aussi les propriétaires de ces localités, même en les prévenant, qu'en l'état, leurs requêtes puissent obtenir une fin de recevoir.

Nous avons choisi la voie de la résolution parce que c'était le seul mode d'intervention, que nous permet le règlement, pour que le Conseil général puisse se prononcer de façon certaine avant la publication au journal officiel qui paraît imminente.

Cette résolution s'adresse aux Autorités communales et n'est juridiquement pas contraignante pour le Conseil communal. Elle le met plutôt dans une position confortable en face des pressions extérieures comme cela a déjà été le cas dans la presse ce vendredi 13 et, paraît-il, après Noël à Boécourt.

Par cette résolution, c'est le Conseil général tout entier s'exprime. Il attend ainsi de la part du Conseil communal une attitude pro active et dans l'esprit de la résolution pour prémunir l'ensemble de ses propriétaires, et ce, en regard de l'importance des frais en cas de dégâts.

Permettez-moi de remercier les chefs de groupes qui ont prêté une oreille attentive, et tous ceux qui m'ont encore communiqué des idées de détails.

Par exemple en complément de l'information matérielle, et si le calendrier le permettait glisser une circulaire à l'occasion de facture communale, ou, en complément aussi, un article dans le journal de Haute-Sorne.

Permettez-moi de remercier aussi les 30 membres du Conseil général qui ont déjà signé cette résolution inter-parti et remercie aussi par avance ceux qui, je l'espère, attendaient son développement avant de l'accepter au vote final. »

Au vote, la résolution concernant la géothermie et intitulée « Prémunir efficacement nos propriétaires fonciers » est acceptée par 31 oui et 1 abstention.

La résolution est jointe au présent procès-verbal.

Pour clore la séance, le Président remercie les membres du Conseil général pour leur patience et compréhension. Il remercie également le chancelier M. Raphaël Mérillat et la vice-chancelière Michèle Bailat pour leur soutien dans la préparation de cette séance.

Le Président lève la séance à 20h40.

Courfavre, le 16 janvier 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La vice-chancelière

Michel Lando

Michèle Bailat



Prémunir efficacement nos propriétaires fonciers.

Le démarrage de l'expérience de géothermie en Haute-Sorne est annoncé pour début 2023 ; nous y sommes.

Depuis longtemps, Géo-Energie Suisse AG a confirmé qu'une sismicité serait alors inévitablement induite lors de ses essais de fracturation, tout en espérant pouvoir la contrôler pour qu'elle soit faible et sans incidence sur les bâtiments et les infrastructures de la région.

Toutefois, au vu des résultats de la sismicité observée ces dernières années dans les expériences analogues, et par précaution, le gouvernement a négocié avec le promoteur la possibilité pour les propriétaires de faire expertiser, préalablement et gratuitement, leurs bâtiments.

La convention gouvernementale du 17 juin 2022 prévoit qu'il suffira aux propriétaires, situés dans un rayon de 2,5 km, de s'annoncer dans un court délai après une publication dans le Journal officiel.

Cette disposition, certes légaliste, ne saurait à elle seule suffire pour que l'ensemble des propriétaires soit informé.

Le Conseil Communal de Boécourt l'a bien compris puisqu'avant Noël il distribuait un tout-ménage ad hoc. Il informait, par avance, toute sa population de cette disposition de protection et précisait qu'il donnerait les informations complémentaires nécessaires, sans doute dès la dite publication au Journal Officiel, qui paraît maintenant imminente.

Au vu de ce qui précède et des délais impartis, le Conseil Général déclare :

- que la seule publication au Journal Officiel est insuffisante et que par conséquent tous les propriétaires fonciers doivent être informés concrètement de leurs droits par la commune.
- que les autorités communales de Haute-Sorne, à l'instar de celles de Boécourt, devraient informer matériellement, elles-mêmes et de façon indépendante, les propriétaires fonciers de Haute-Sorne et leur mettre à disposition une lettre type de « requête de protocole de fissures » au plus tard immédiatement après ladite publication au journal officiel.

L'auteur : Jean-Pierre Chenal /16.1.23



Signatures par groupes dans les pages suivantes

PDC-JDC Haute-Sorne (10) :









Parti socialiste-Vert(e)s et Sympathisants.(9)

Noadh
Nicole
Eric I.

Eva

Agnès Veys

 (Sacha Créhin)

 (Damien Cottet)



UDC-Union Démocratique du Centre. (4)

H. Carle
V. Vogues
[Signature]
[Signature]

Parti chrétien-social indépendant et Rassemblement Citoyens(4)

Part. ch. ind.
C. Lafat

Haute-Sorne Avenir. (4)

[Signature] [Signature] Eschmann
[Signature]

Parti Libéral-Radical de Haute-Sorne(2)

[Signature] M. Roy